

RAPPORT ANNUEL 2016

DÉVELOPPEMENT DURABLE



<< NOTRE VIE MEILLEURE EST BIEN DEVANT NOUS >>



La Ville de Saint-Nazaire, à travers son projet stratégique, développe une ville durable. **Elle s'engage pleinement dans la transition** vers une vie meilleure pour ses habitants, en prenant en compte les changements climatiques. Au cours des deux derniers siècles, le développement des connaissances fondamentales, la meilleure formation des individus et la disposition d'énergies bon marché ont permis une amélioration continue du niveau de vie des personnes.

Mais notre vie meilleure est bien devant nous. Aujourd'hui, **l'ancien modèle marque le pas** mais les connaissances ne cessent de croître, la formation des individus aussi et les technologies de l'information permettent d'être au contact de l'ensemble du monde et décuplent les moyens d'action des individus, même si **l'emploi des énergies doit être plus raisonné et l'influence sur notre biosphère mieux maîtrisée**.

Le développement des énergies renouvelables permet de répondre à ces 2 challenges. Tous les pays du monde ont pris conscience de la nécessité d'agir et se sont engagés à la COP21 à Paris. Ils confirment leurs engagements à la COP22 au Maroc.

Le défi de cette nouvelle donne est que l'ensemble des personnes puisse jouir de ces évolutions et trouver sa place au sein de ce monde en pleine évolution, sans compromettre pour les générations futures la possibilité de répondre à leurs propres besoins.

Les axes du projet stratégique de développement durable de Saint-Nazaire consistent à : valoriser l'esprit d'entreprise et d'initiative ; mettre en place des outils et des démarches permettant à chacun d'être acteur de notre ville ; ouvrir Saint-Nazaire sur sa région et sur le monde ; soutenir le cœur de ville pour qu'il soit actif, animé et habité ; faire de Saint-Nazaire une ville plaisante et écologique partout et pour tous en s'appuyant sur un service public efficace pour plus de solidarité.

Leur finalité est de structurer nos actions pour que chacun puisse se construire une existence épanouissante, aujourd'hui mais également demain.

Pascale Hameau

Adjointe au maire en charge du patrimoine, de la transition énergétique et du développement durable

A Aménagement portuaire

Le développement économique n'est pas seulement tributaire du dynamisme des grandes entreprises, il repose également sur l'implication des pouvoirs publics et plus particulièrement des collectivités territoriales. Le secteur industriel de Méan Penhoët s'étend sur 200ha et accueille 6 000 emplois au carrefour de la navale, de l'aéronautique, des PME locales et de l'activité portuaire.

Les acteurs industriels STX et SIDES ainsi que l'Etat, la Région, le Département, le Grand Port Maritime, la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire se sont associés pour améliorer la fonctionnalité du secteur. Le déplacement du boulevard des apprentis permettra à STX de disposer d'une surface supplémentaire pour le stockage de ses blocs afin de gagner du temps sur la réalisation des très gros navires. Cela contribuera ainsi à garantir la compétitivité du chantier et donc le développement d'emplois sur Saint-Nazaire.

L'aménagement du nouveau boulevard facilitera également le transport de colis de très gros volumes, confortant la vocation logistique du site industriel. Enfin, une nouvelle liaison entre STX et le hub dédié aux énergies marines renouvelables sera réalisée et la modernisation des ouvrages du port engagée.

A terme, toutes les entreprises du site bénéficieront de conditions de déplacement et de transport améliorées et plus adaptées à un secteur d'activités performant et actif.

Depuis septembre 2016, les habitants de Méan Penhoët sont informés de la démarche, qui aura pour objectif d'améliorer la qualité de vie du quartier et de concilier ses espaces de vie avec l'activité industrielle. Les travaux démarrent en 2017.



Faire participer

C Cit'ergie

Après avoir été reconnue « Cap Cit'ergie » début 2016, la Ville poursuit la démarche pour être labellisée « Cit'ergie » en 2019.

Cit'ergie
European Energy Award

La Ville de Saint-Nazaire travaille à la mise en place d'un plan de développement des énergies renouvelables sur son patrimoine, dont les premières réalisations seront engagées en 2017.

Commerce équitable

Lors de la quinzaine du commerce équitable en mai 2016, la Ville de Saint-Nazaire a reçu le label « Territoire de commerce équitable ». Cette distinction montre son engagement dans un développement local durable. Des actions de communication et de sensibilisation ont été réalisées courant 2016 à travers une campagne d'affichage sur les arrêts du bus, la journée équitable dans les cantines scolaires et un ciné-débat suivi de dégustations.

TERRITOIRES
de commerce équitable

D Digue du Brivet

La digue du Brivet a été érigée pour protéger le bourg de Méan des inondations qui se produisaient à l'embouchure du Brivet en cas de simultanéité de fortes marées hautes et d'intempéries. Cet ouvrage a fait l'objet d'un aménagement paysager qui transforme cet équipement en lieu de rencontre et de promenade.



Eclairage public

La consommation d'électricité par l'éclairage public est passée de 6 251 MWh en 2010 à 5 998 MWh en 2015, soit une baisse de 4 % et ce malgré le développement de la ville.

E Ecoquartier



Le 1^{er} écoquartier est celui du Courtil Brécard, qui sera labellisé à l'issue de son aménagement. Le quartier de Sautron sera le 2^e : la concertation avec un groupe de citoyens volontaires est aboutie et son avant-projet est en cours de validation. Sautron bénéficiera d'une opération de quelques logements en auto construction : leurs futurs habitants définissent leurs besoins et assurent la conception et la maîtrise d'ouvrage de leurs habitations.



F

Fioul

L'immeuble qui abrite les services « Domaine public » et « Tranquillité publique » a bénéficié cet été de la rénovation de sa chaufferie. La chaudière fioul a été remplacée par une chaudière gaz à condensation, permettant un gain de 10% de l'énergie consommée et une réduction de 3 tonnes des émissions de gaz à effet de serre.



G

Gymnase de Kerlédé

Ce projet préfigure les actions qu'il convient de mener sur le patrimoine : réhabilitation du clos et du couvert pour faire face au vieillissement du bâtiment, extension pour répondre aux nouveaux besoins, amélioration du confort et des usages, maintien au cœur du quartier et de la ville, préservation du foncier.

Hôtel de Ville

L'Hôtel de Ville est un exemple de ce qu'il est possible de faire dans le cadre d'une amélioration continue des performances énergétiques d'un bâtiment en étalant les travaux sur plusieurs années. Les travaux ont débuté par le remplacement des chaudières par des chaudières à condensation, permettant de réduire les consommations de gaz. Ils se sont poursuivis par le remplacement des éclairages permanents dans les circulations par des éclairages à led pilotés par des détecteurs de présence. L'amélioration des salles du 1^{er} étage a également été l'occasion d'améliorer les performances du matériel informatique et de l'éclairage. Le remplacement des fenêtres amène également un gain d'énergie et de confort. Sur la période, le gain de consommation a été de 25 % ; malgré cela, la facture a augmenté de 14 %.



J Résidence des Jardins

Les deux foyers logements accueillant des personnes âgées (résidence Paul-Delmet et résidence des Jardins) font l'objet d'une réhabilitation totale qui a débuté en septembre 2016 et doit se poursuivre jusqu'en juillet 2018. Cet ensemble comprend 124 logements. Les travaux concernent l'aménagement intérieur peinture et sol et le remplacement des salles de bains et cuisines avec une garantie d'utilisation pour les personnes à mobilité réduite. Toujours pour améliorer la mobilité des résidents, les ascenseurs seront remplacés. Les travaux sont également l'occasion d'améliorer les performances énergétiques des équipements par le remplacement des fenêtres, l'amélioration de l'isolation en partie haute, l'installation de panneaux solaires pour la production d'eau chaude. L'opération permettra d'atteindre une consommation de 55 kWh/an/m² et de passer de 22 à 13 kg d'équivalent CO₂ par m² et par an.

Boulevard Léon-Blum

Le réaménagement du boulevard Léon-Blum a été l'occasion d'installer des luminaires à led permettant une réduction de la consommation d'électricité de 40 %. Le traitement des eaux pluviales a également fait l'objet d'un dispositif novateur qui consiste à récupérer les eaux de toiture pour les diriger et les diffuser dans les fosses de plantation. Ce dispositif favorise le développement et la vie des végétaux, maintient la biodiversité dans le sol et évite d'inonder les surfaces lors des épisodes pluvieux.



M

Mobilité des personnes en situation de handicap

L'objectif de la démarche « Agenda d'accessibilité programmé » (ADAP) est de rendre accessibles les équipements municipaux aux personnes en situation de handicap. Elle fait suite à des mises en accessibilité d'équipements tels que l'Hôtel de Ville et le gymnase de Kerlédé. 260 équipements sont concernés, sur 3 périodes de 3 ans. Le projet a fait l'objet d'une large concertation et a reçu un avis favorable à l'unanimité des participants. Le coût est de 12,5 millions € et les travaux doivent se terminer en 2025.



P

PLU

Le plan local d'urbanisme s'articule autour de 2 actions : d'une part, le diagnostic du territoire en matière d'habitat, d'économie, de mobilité et, d'autre part, la définition des orientations d'aménagement déclinées sur les secteurs à enjeux forts et pour l'ensemble du territoire le règlement d'aménagement et le plan de définition des zones en fonction de leur(s) spécificité(s). La trame verte et bleue fait partie intégrante du PLU. Le projet de plan a été arrêté en juin pour être soumis à enquête publique du 18 octobre au 18 novembre. Il sera proposé pour approbation au Conseil municipal de mars 2017.

Le PLU ne concerne que le territoire communal. La construction d'un plan local d'urbanisme intercommunal, compétence CARENE, a débuté en septembre 2016 par les universités du PLUi, regroupant les élus des différentes communes de l'agglomération et les techniciens impliqués dans son élaboration.



S Schéma directeur paysager

Rendez-vous de l'atelier

L'atelier, centre d'information sur les projets urbains, a organisé de septembre à décembre un ensemble d'événements et d'expositions sur le thème de la ville durable. Le premier s'est tenu le 16 septembre au Parc paysager sous la forme de "Ciné vélos" : les spectateurs, assis sur des vélos, produisent l'énergie nécessaire à la séance de cinéma. La projection du film d'animation « Le voyage extraordinaire de Samy » a été accompagnée d'animations et d'un pique-nique. Pendant toute la durée de ce temps fort, des visites de sites représentatifs du développement durable ont été organisées, ainsi qu'une balade thermique, la visite de la station d'épuration des Écoassières et un concours photos sur la ville durable. La CARENE a organisé mi-octobre « Le temps des solutions », biennale de la transition écologique avec deux temps forts : l'un le 13 octobre animé par Pierre Radanne et l'autre le 18 octobre avec des ateliers dédiés aux professionnels en journée et une soirée festive grand public.



Le schéma directeur paysager va contribuer à mettre en relation un ensemble d'orientations fortes, comme la mise en œuvre de la trame verte et bleue qui revêt des enjeux de multifonctionnalité en matière d'aménagement et de préservation : biodiversité, usages sociaux des espaces, déplacements doux, gestion qualitative des espaces, renforcement de la nature en ville... L'atlas du paysage, 1^{er} volet du schéma directeur paysager, propose un diagnostic à partager entre la Ville, ses partenaires, la population et les acteurs de la vie civile. Ce document public a vocation à identifier, révéler et caractériser les identités paysagères de Saint-Nazaire, ville industrialo-portuaire à la confluence de la Loire, de l'océan et de la Brière. L'atlas du paysage, désormais opérationnel, est un document socle sur lequel appuyer les actions d'aménagement du territoire à l'échelle du particulier comme de celle de la ville. Il est consultable à l'atelier et sera disponible début 2017 sur le site web de la Ville.



V Vélo

La concertation préparatoire au plan vélo s'est déroulée au cours du 4^e trimestre 2016 : « Le vélo de demain ». Cette démarche s'est organisée autour d'ateliers qui ont eu pour thèmes :

- le diagnostic en roulant, occasion de se déplacer à vélo dans la ville pour avoir une bonne perception des problèmes,
- les axes structurants du plan vélo : la continuité et lisibilité des itinéraires, les liaisons inter-pôles urbains, les aménagements de sécurité,
- les services associés : signalétique, stationnement, confort, information, formation des cyclistes...

Le dernier atelier a repris les conclusions des ateliers précédents pour construire les bases communes du futur plan vélo.



Ville de Saint-Nazaire
Place François-Blancho
44600 Saint-Nazaire

www.mairie-saintnazaire.fr »

